



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CAP-CHAT**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 17 mai 2018.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**           **Marie Gratton, maire**  
Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1  
Renald Roy, conseiller au siège no. 2  
Richard Émond, conseiller au siège no. 4  
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5  
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

**ÉTAIT ABSENT :**               Simon Landry, conseiller au siège no. 3 (absence motivée)

**ÉTAIT AUSSI PRÉSENT :**   Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 20h00.

**La présente séance a pour but la prise en considération des sujets suivants, à savoir :**

1. **RÉS. Adoption de l'ordre du jour.**
2. **RÉS. Adoption du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égoût et des chaussées / MRC de la Matanie – TECQ 2014-2018.**
3. **RÉS. Mandater procureur dans le dossier de coupe de vois dans les pentes du Centre de Plein Air de Cap-Chat par Épinexperts Inc. & Als s.a. du 7 au 11 mai 2018 / Budget rég.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

4. **Levée de l'assemblée.**

**RÉS.28.05.18**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**RÉS.29.05.18**

**ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOÛT ET DES CHAUSSÉES / MRC DE LA MATANIE – TECQ 2014-2018**

**ATTENDU QUE** la Ville de Cap-Chat a requis les services professionnels de M. Marc Lussier, ingénieur, afin de dresser un Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égoût et des chaussées;

**ATTENDU QUE** le Plan d'intervention a été complété, transmis au ministère des Affaires municipales et l'Occupation du territoire (MAMOT) pour analyse et approbation;

**ATTENDU QUE** préalablement à ce que le MAMOT accepte de façon définitive le Plan d'intervention, celui-ci doit être entériné par le Conseil municipal;

**ATTENDU QUE** l'ingénieur, M. Marc Lussier, a déposé le 17 mai 2018, auprès des membres du Conseil réunis en séance de travail, le Plan d'intervention qu'il a dressé et qu'il en a expliqué le contenu de manière exhaustive;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du contenu du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égoût et des chaussées, préparé par M. Marc Lussier, ingénieur, et qu'ils s'en déclarent satisfait;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **ENTÉRINE** et **ACCEPTÉ**, tel que déposé, le Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égoût et des chaussées.

**ADOPTÉE**

**RÉS.30.05.18**

**MANDATER PROCUREUR DANS LE DOSSIER DE COUPE DE BOIS DANS LES PENTES DU CENTRE DE PLEIN AIR DE CAP-CHAT PAR ÉPINEXPERTS INC. & ALS. S.A. DU 7 AU 11 MAI 2018**

**ATTENDU QUE** la Ville de Cap-Chat est propriétaire des lots sur lesquels sont actuellement aménagées les pistes de ski du Centre de Plein Air de Cap-Chat;

**ATTENDU QUE** du 7 au 11 mai 2018, l'entreprise Épinexperts Inc. & Als. s.a. a procédé sans droit à l'abattage et au prélèvement d'arbres dans les pistes du Centre de Plein Air de Cap-Chat;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt de la Ville de Cap-Chat que des actions soient entreprises sans délai afin d'obtenir réparation des dommages causés;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que :

- La Ville de Cap-Chat mandate Me Jean-François Roy, procureur, afin que soient prises toutes les mesures pertinentes dans le but d'obtenir réparation des dommages causés;
- Les recours judiciaires nécessaires soient institués contre les auteurs des dommages;
- La Ville autorise le maire ou le directeur général-greffier à signer tout document en lien avec cette affaire.

Il est, de plus, résolu que tous les frais inhérents à ce dossier soient appropriés au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il est 20h05 et il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** que l'assemblée soit et est levée.

\_\_\_\_\_  
**MARIE GRATTON**  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**YVES ROY**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER**